

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le mardi 8 juillet à dix-neuf heures. Le Conseil
En exercice : 10 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 9 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 1 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9 Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
Pour : 9 KAMILLE Abou-kanh, MONJAL Mathilde, MILHET Benoit, RAYSEGUIER
Contre : 0 Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Abstention : 0

Absent(e)s représenté(e)s : néant

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : MONJAL Mathilde

Date convocation :

Le 1 juillet 2025

Date affichage :

Le 1 juillet 2025

Délibération N°2025_D21

Vente d'un chemin communal à un particulier au lieu-dit les barrières.

Mme Le Maire explique au conseil qu'un habitant de la commune de Boissezon résidant au lieu-dit « les barrières », Mr AUJOULAT Didier, a exprimé le souhait d'acquérir un chemin communal desservant sa propriété le n°2 chemin des barrières, unique habitation de ce secteur.

Ce chemin passe au milieu de sa propriété parcelles cadastrales n°I692 ; I687 ; I685 ; I688.

Après délimitation par le géomètre expert, le prix de vente est fixé à 0,50€ le m², les frais de géomètre expert, de notaire sont à la charge de l'acquéreur : Mr AUJOULAT Didier.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.

Fait à Boissezon le 8 juillet 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :
Le 8 juillet 2025